

COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22 - Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 24/07/2019

Reçu en préfecture le 24/07/2019

Affiché le

ID : 035-213502909-20190719-D_20190719_01-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2019

Date de convocation : 09 juillet 2019

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf juillet, à vingt heures quarante minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE MÉTAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.
Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, M. Bernard DAUGAN, Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC, M. Fabien ZETTEL.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Hervé DREUSLIN, M. Bruno LESAIGE, M. Aurélien GENAITAY et Mme Erell LISSILLOUR.

Procuration : Erell LISSILLOUR à Brigitte PIERRARD et Hervé DREUSLIN à Sonia HUBY.

Secrétaire de séance : M. Bernard DAUGAN.

2019-07-19/01 – SEGILOG : CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATION DE SERVICES INFORMATIQUES

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services informatique arrive à échéance le 31/08/2019 et il y a lieu de le renouveler.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de renouveler pour une durée de trois ans ce contrat d'un coût global de 7 275 € HT, réparti comme suit :

- 6 547,50 € HT correspondant à la cession du droit d'utilisation
- 727,50 € HT pour la maintenance et la formation.

M. le maire est autorisé à signer le contrat correspondant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer

